



Diseau Couche.

Le Journal de la municipalité de Calixa-Lavallée

Vivre petit dans un monde de grands

Le nouveau Conseil municipal

vol 13, no12, décembre 2009



De gauche à droite: le conseiller Monsieur Ghislain Beauregard, la conseillère Madame Éva Böröcz, le conseiller Monsieur Daniel Plouffe, le maire Monsieur Claude Jutras, la conseillère Madame Sylvette Savaria, le conseiller Monsieur André Allard et le conseiller Monsieur Bruno Napert.

Sommaire

Page 1	Le nouveau Conseil municipal	Page 5	La Marie Conteuse	Page 11	Quand la beauté est là
Page 2	Mot de votre conseil municipal	Page 6	Fête annuelle de la ligue de balle molle de Calixa-Lavallée	Page 12-13	Bibliothèque
	Projet d'ordre du jour du Conseil municipal	Page 7	Procès-verbal du 20 octobre 2009	Page 13	Le beau réveillon de Madame Smith
Page 3	Informations municipales		Solution Sudokumot 14	Page 14	Halloween 2009
Page 4	Notre église en péril	Pages 8-10	Procès-verbal du 10 novembre 2009	Page 15	Sudokumot 14
				Pages 15-16	Les Loisirs: prochaines activités



Mot de votre conseil municipal

**Chères concitoyennes,
Chers concitoyens**

Le nouveau conseil municipal, élu au début du mois d'octobre 2009, a tenu sa première séance ordinaire, le 10 novembre dernier.

La composition du conseil de Calixa-Lavallée est la suivante

Le maire est Monsieur Claude Jutras.

Les conseillères sont Mesdames

Éva Böröcz et

Sylvette Savaria

Les conseillers sont Messieurs

André Allard,

Ghislain Beaugard,

Bruno Napert et

Daniel Plouffe.

Au début de la séance, le maire et les conseillers ont prêté serment.

Les comités suivants ont été attribués aux élus :

La Voirie : Monsieur Ghislain Beaugard

La Culture, patrimoine et bibliothèque :

Madame Éva Böröcz

Les Loisirs : Madame Sylvette Savaria

L'Urbanisme : Monsieur Bruno Napert et

Madame Éva Böröcz

L'Environnement et les bâtiments : Monsieur

André Allard

Le Transport et le transport adapté ainsi

que la sécurité civile et la prévention des

incendies : Monsieur Daniel Plouffe.

Madame Éva Böröcz a été nommée **Mairesse suppléante** pour les six prochains mois.

Nous vous invitons chaleureusement à assister aux séances du conseil qui se tiendront chaque premier mardi du mois.

Claude Jutras Maire

Le conseil municipal.

La municipalité de Calixa-Lavallée fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec.



RÉUNION DU CONSEIL le mardi 1er décembre 2009 à 20h00 Salle municipale

ORDRE DU JOUR-préliminaire

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 Procès verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009 - Examen ;
- 3 Affaires découlant de ces procès verbaux ;
- 4 Rapport des comités du conseil ;
 - 4.1 Voirie ;
 - 4.2 Culture et patrimoine ;
 - 4.3 Loisirs
 - 4.4 Urbanisme
 - 4.5 Environnement;
 - 4.6 Bâtiments et propriétés municipales;
 - 4.7 Transport et transport adapté ;
 - 4.8 Sécurité civile et prévention des incendies
- 5 Correspondance;
6. Comptes payés et à payer
 - Autorisation de paiement ;
7. Intersection Second-Ruisseau/Labonté - Suivi ;
- 8 Pont Beuce (village) - Date de correction des travaux;
- 9 Pont intersection Labonté/Petite côte-d'en-Haut - Suivi
- 10 Éclairage public - Appel d'offres;
11. Composition du comité consultatif d'urbanisme ;
- 12 Inventaire et caractérisation des systèmes de traitement des eaux usées ;
- 13 Gaz à effet de serres - Demande de subvention ;
14. Période de questions
- 15 Levée de la séance.

Donné à Calixa-Lavallée, le 22 novembre 2009

*par Alain Beaugard,
Secrétaire-trésorier, Directeur général,
Municipalité de Calixa-Lavallée
Tel: 450 583-6470;
Fax: 450 583-5508*

Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes

Veillez prendre note que le bureau municipal fermera du 24 décembre 2009 au 3 janvier 2010 inclusivement.

En cas d'urgence, contactez :

le 514 207-3214

Fausses alarmes – nouveau règlement

Le conseil réuni en séance ordinaire du 10 novembre 2009 a adopté les modifications suivantes au règlement :

Une première fausse alarme au cours d'une période consécutive de douze mois occasionne une pénalité de 200 \$. Cette pénalité est de 300 \$ pour toute récidive. À la seconde fausse alarme s'ajoutent les frais d'intervention des pompiers facturés par la municipalité de Verchères.

Cette année, la municipalité aura payé près de 3 000 \$ en fausse alarme. Le conseil a jugé important de récupérer auprès de qui de droit de telles dépenses.



COLLECTE DE SAPINS DE NOËL

La collecte des sapins naturels aura lieu le lundi 11 janvier 2010.



J'aime tricoter, mais, seule, c'est parfois triste, alors si ça vous tente, pourquoi pas...Un tricot-thé, le 11 décembre 2009 à 19h00 au petit café de Calixa.

Cette activité n'est pas nécessairement un cours de tricot, c'est plutôt une soirée amicale entre femmes. Les personnes peuvent s'entraider entre elles.

Pour le plaisir des yeux, voici quelques idées amusantes trouvées sur Internet



Les boules de Noël



Les mitaines gothiques



Le chauffe épaule

Remerciements

Par l'entremise de ce journal, j'aimerais remercier Monsieur Yannick Dupuis, un citoyen de Calixa-Lavallée, pour sa vigilance et son civisme. Au matin du 9 novembre dernier, un automobiliste est venu nous avertir à l'étable qu'une épaisse fumée sortait de notre remise à machineries. Effectivement, un tracteur brûlait à l'intérieur. Il s'empressa d'appeler les pompiers avec son cellulaire. Nous sommes parvenus à sortir le tracteur en feu à l'extérieur de la remise, évitant ainsi le pire. Je remercie publiquement Monsieur Dupuis, ainsi que les pompiers de Verchères pour leur rapidité à intervenir. André Palardy

Programme « Diagnostic résidentiel mieux consommer » - Hydro-Québec

La participation des Calixois a permis de récolter 1020 \$. En lieu et place d'un abri pour les joueurs, des protecteurs de bande ont été achetés. Invitation aux volontaires à donner un coup de main !

Bande de patinoire peinte.

Les scouts de Verchères ont fait un excellent travail en appliquant patiemment deux couches de peinture. Un gros MERCI à François Pépin, instigateur de la démarche !

Dépôt de résidus domestiques dangereux - fermeture

Pour des raisons d'usage incontrôlé du site de dépôt des RDD, le conseil a demandé à la MRC de mettre fin à cette collecte, d'autant plus que l'Écocentre Nord à Contrecoeur récolte ces résidus.

Drainage

L'automne amène son lot de projets de drainage, fossé comme cours d'eau. Un appel préalable à l'inspecteur municipal est nécessaire : Alain Beauregard, (450) 583-6470 # 3.



Subvention remise à «La Marie conteuse» par Monsieur Stéphane Bergeron, député de Verchères.

NOTRE ÉGLISE EN PÉRIL

Au cours des dernières semaines, vous avez pu constater que nous avons refait une beauté à notre clocher, de même qu'à certaines autres parties tôlees de notre église.



Cependant, il faut bien se rendre compte que se ne sera qu'un début, si nous désirons empêcher celle-ci de se détériorer irrémédiablement. Déjà, nous avons dû exécuter des travaux d'urgence sur le toit pour en prolonger la durée jusqu'à l'an prochain, mais nous n'aurons d'autre choix que de refaire la toiture l'an prochain.

Suite au carnet de santé de l'église, présenté par l'architecte, M. Jacques Nadeau, carnet de santé demandé par le diocèse et payé par celui-ci, j'en profite pour les en remercier, nous nous sommes rendus compte que plusieurs faiblesses apparaissaient sur les différentes structures de l'immeuble, certaines plus urgentes que d'autres à remédier, mais l'échéancier suggéré pour y arriver est quand même assez rapproché, soit de maintenant à cinq ans.



En plus de la toiture, l'abside est très détériorée, à tel point que nous n'avons pu la repeindre cette année, à la suggestion de notre architecte, il vaut mieux réparer la toiture; la repeindre maintenant équivaldrait à gaspiller notre investissement. Les fenêtres ont un urgent besoin de peinture, les vitres doivent être remastiquées et le tour des fenêtres et des portes doit être recelé. Sur la façade, les joints doivent être refaits, plusieurs parties sont inexistantes et l'eau s'infiltré à l'intérieur. La ventilation et le chauffage auraient également besoin d'amélioration.

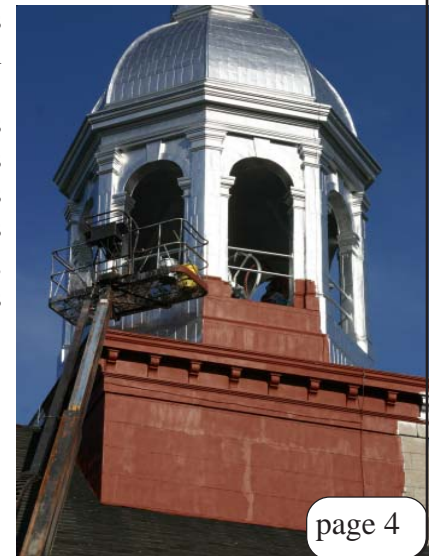
LE 25 SEPTEMBRE 201



Comme vous pouvez le constater, de nombreux défis nous attendent et parmi eux, trouver le financement pour exécuter ces travaux. Nous ne pouvons compter sur le patrimoine religieux, les montants alloués à celui-ci ne sont pas assez élevés pour couvrir l'ensemble des rénovations à effectuer sur les édifices religieux dans le diocèse et par le fait même, seuls les édifices classés A, B ou C seront considérés, comme nous sommes classés E, nous ne pouvons compter sur cette source de revenu. L'autre possibilité qu'il nous reste, serait les subventions issues du Pacte de la Ruralité; nous y fondons beaucoup d'espoir, mais ils sont en ce moment en étude sur la façon de distribuer ces montants et nous devons attendre de voir ce qui en sortira.

S'il se trouve parmi nos concitoyens(nes), des personnes ayant des suggestions à nous soumettre, n'hésitez pas, elles seront toujours les bienvenues.

Serge Jacques
Président des
assemblées de fabrique



La Marie Conteuse.

Contes créés, écrits, et contés par La Marie Conteuse. Trio formé par Hélène Lanier, Françoise Crête et Diane-Marie Racicot.

Conteuse invitée de la Pologne Magda Lena Gorska. Au petit café de Calixa.

Le dimanche 25 octobre dernier, notre village a eu la grande visite de La Marie Conteuse. Les trois conteuses nous ont offert une randonnée contée et chantée dans quatre lieux différents.



Pour commencer La Marie conteuse nous a trouvé une cachette particulière, la sacristie, où Hélène nous a raconté l'histoire de Barbie comblée et téléguidée par notre société de consommation, et cela, en contradiction avec Douce, la poupée de chiffon toujours prête, elle, à consoler les petites filles.



Par la suite, nous avons traversé le petit pont un à un pour vérifier les dires d'Axime Lavallée, car selon lui les pierres restantes de l'élévation de notre église avaient servi à la construction de sa propre maison. À partir du petit pont, une bonne marche nous a menés dans la grange de Pierre remplie de balles de foin qui nous a servi d'estrade. Francine,

gentiment, nous a offert un thé bien chaud. Bien installés sur nos balles de foin respectives, nous avons écouté Diane Marie nous conté, La chasse-galerie.



Ensuite, nous avons découvert la très belle voix de Magda Helena Gorska qui a interprété un chant d'amour polonais et un conte traditionnel de son pays.



De retour au village nous voilà dans la grange Grenier -Guillemain où Françoise a tenté de nous faire peur avec son fantôme du lac et la légende du l'Ile du pas.

Nous avons fini notre randonnée à l'église et de nouveau la voix cristalline très Europe centrale de Magda Helena nous a émus.

À la toute fin, les trois conteuses nous ont révélé l'histoire de Guillaume et du petit grain de maïs. Vous ne me croirez pas, mais nous avons appris qu'à partir d'un simple grain de maïs on peut trouver le bonheur, mais il faut être patient et courageux.

Ce fut un très beau dimanche.

Bravo Les Marie Conteuse.

Éva Böröcz

(Photographies de Charles Trottier et de Diane Parent)

Fête annuelle de la Ligue de Balle molle de Calixa-Lavallée

Le samedi 24 octobre se tenait le méchoui de la Ligue de balle donnée de Calixa-Lavallée. Cette soirée avait pour but de rassembler les joueuses, joueurs et gens du village afin de conclure la saison 2009 sur un bon pied. On a aussi profité du moment pour remettre les trophées aux équipes gagnantes de la saison et des séries. Cette année, une équipe s'est démarquée et a remporté tous les honneurs. Il s'agit des Copains dirigé par David Palardy. Il ne faudrait pas oublier les 2 autres équipes : les Chums dirigés par Jean St-Pierre et les Amis menés par Jonathan Provost. Nous voudrions aussi remercier tout ceux et celles qui ont contribué, de près ou de loin, au succès de la saison et du méchoui, sans eux, tout cela aurait été impossible. Un gros MERCI, Bon hiver et au printemps prochain pour la saison 2010!



Les Copains

David Palardy, Samuel Palardy, Annabelle Collard, Nathalie Beauchemin, Frédérick Jacques, Mélissa Beauchemin, Philippe Bergeron, Robert Bergeron, Marc-André Palardy, Nicolas Palardy, Caroline Labre



Les Amis

Christian Ménard, Ginette Palardy, Johanne Beauchemin, Louis Simard, Isabelle Boisseau, Marc Lavoie, Jonathan Rivest, Ludovic Palardy, Jonathan Provost, Nicolas Gaudette, Martin Allard



Les Chums

Jean St-Pierre, France Jacques, Mathieu Palardy, Julie Tremblay, Patrick Jacques, Daniel Poirier, Robert Beauchemin, Nathalie Labre, Jean Roux, Audrey Morin, Michel Charron, Samuel Valiquette

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Session extraordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce le mardi 20 octobre 2009, à compter de 20 heures 25.

Sont présents : Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, et messieurs les conseillers André Allard, Ghislain Beauregard, Bruno Napert et Daniel Plouffe formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras en présence de monsieur Alain Beauregard, directeur général et secrétaire-trésorier.



A) Renonciation à l'avis de convocation

Conformément aux dispositions des articles nos 152, 153 et 157 du Code municipal les membres, tous présents, renoncent à l'avis de convocation.

B) Constatation par le maire du quorum pour procéder à l'ouverture de la session

Monsieur le maire constate la présence de tous les membres du conseil et ouvre la séance à 20 h 25.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Séances ordinaires - Nouvelles coordonnées ;
3. Régie de police Richelieu Saint-Laurent - Désignation ;
4. Halloween - Fermeture de la rue Beauce;
5. Période de questions du public
6. Levée de la session.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Les membres sont unanimes à adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**2. SÉANCES ORDINAIRES
- NOUVELLES COORDONNÉES:**

CONSIDÉRANT l'élection d'un nouveau conseil; qu'il y a lieu de tenir les séances ordinaires le mardi; EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est unanimement résolu :

D'ABROGER à nouveau la résolution no 2009-02-17 afin de modifier les dates suivantes : " 9 novembre " pour " 10 novembre " et " 7 décembre " pour " 8 décembre " ;

**3. RÉGIE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT
- DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT l'élection de monsieur Claude Jutras, au poste de maire;

CONSIDÉRANT l'article no 5 de l'entente de création de la Régie soit la nomination d'un délégué au conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est unanimement résolu :

DE DÉSIGNER monsieur Claude Jutras pour siéger au conseil d'administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent.

4. HALLOWEEN

- FERMETURE DE LA RUE BEAUCE

CONSIDÉRANT la demande du comité des Loisirs et les changements apportés à l'organisation de l'Halloween;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition, il est résolu:

D'ABROGER la résolution n° 2009-10-169 et d'autoriser la fermeture de la rue de Beauce de l'intersection avec la rue Labonté à la maison de Calixa-Lavallée, samedi le 31 octobre, de 14 h 30 à 16 h 30 ;

DE SOLLICITER l'escorte de la Régie de Police Richelieu-Saint-Laurent pour la durée de l'événement afin d'assurer la sécurité des enfants et accompagnateurs.

5. PÉRIODE DES QUESTIONS

Les membres du conseil tiennent une période de questions.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée à 20 h 35.

Solution Sudokumot 14

P	M	E	A	S	I	O	L	D
D	S	L	O	P	M	E	A	I
I	O	A	E	D	L	M	S	P
O	I	D	L	A	P	S	E	M
A	P	S	D	M	E	I	O	L
L	E	M	S	I	O	P	D	A
S	L	I	P	E	A	D	M	O
E	A	P	M	O	D	L	I	S
M	D	O	I	L	S	A	P	E

**P
S
A
L
M
O
D
I
E**

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Session ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce le mardi 10 novembre 2009, à compter de 20 heures .

Sont présents : Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, et messieurs les conseillers André Allard, Ghislain Beauregard, Bruno Napert et Daniel Plouffe formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras en présence de monsieur Alain Beauregard, directeur général et secrétaire-trésorier.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00. Il remercie les personnes présentes dans l'assistance de s'intéresser aux délibérations du conseil et félicite les anciens comme les nouveaux élus avec mention particulière à l'endroit de monsieur Paul Morin.

ASSERMENTATION ;

Suite aux élections générales, les membres du conseil prêteront serment.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Déclaration des intérêts pécuniaires - Dépôt ;
3. Procès verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2009 - Adoption ;
4. Procès verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2009 - Adoption ;
5. Affaires découlant du procès verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 ;
6. Comités - Nomination ;
7. Correspondance ;
8. Plaintes des citoyens ;
9. Mairie et bornes fontaines - Déneigement - Mandat;
10. Règlement de modification no 249-2 modifiant le règlement n° 249 sur les fausses alarmes et autres objets - Adoption ;
11. Comptes payés et à payer - Autorisation de paiement ;
12. Composition du comité consultatif d'urbanisme ;
13. Comité consultatif d'urbanisme du 26 octobre 2009 - Procès verbal - Adoption ;
14. Projet de morcellement, lot P-396 - Moisson d'Or -Appui;
15. Environnement - Déchets domestiques dangereux - Fermeture ;
16. Schéma de couverture de risques- Réserve d'eau - Installation d'une minuterie ;
17. Patinoire - Entretien- saison 2009-2010 - Mandat
18. Période de question ;
19. Levée de la séance.

Est ajouté en cours de session :

- 6.1 Maire suppléant - nomination;

2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DÉPÔT

Conformément à l'article n° 357 de la Loi sur les élections et référendum, les membres du conseil déposent le formulaire de déclaration des intérêts.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er OCTOBRE 2009 - ADOPTION

Sur proposition, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2009 tel que déposé.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2009-

Sur proposition, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2009.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE D'OCTOBRE 2009

Le directeur général résume le suivi fait aux séances du 1er et du 20 octobre 2009.

6. COMITÉS-NOMINATIONS

Sur proposition, il est unanimement résolu :

DE PROCÉDER aux affectations suivantes :

- Comité de voirie : monsieur Ghislain Beauregard ;
Comité d'urbanisme ; madame Éva Borocz et monsieur Bruno Napert,
Comité environnement : monsieur André Allard, également désigné pour siéger au comité de ruralité de la MRC ;
Comité propriétés de la municipalité : monsieur André Allard
Comité culture, patrimoine et bibliothèque : madame Éva Borocz, également désignée représentante de la municipalité pour siéger à l'assemblée annuelle du Réseau Biblio de la Montérégie ;
Comité des Loisirs : madame Sylvette Savaria ;
Comité transport et transport adapté, monsieur Daniel Plouffe ;
Comité sécurité civile, prévention des incendies, monsieur Daniel Plouffe, également désigné pour siéger au conseil d'administration de la régie de police Richelieu Bas-Saint-Laurent à titre de substitut désigné ;

6.1 MAIRE SUPPLÉANT -NOMINATION

Sur proposition, il est unanimement résolu :
DE NOMMER madame Éva Borocz maire suppléant pour une durée de 6 mois.

7. CORRESPONDANCE

Lettre de monsieur Luc Meunier, CSST, datée du 29 octobre 2009 départageant la responsabilité entre la Commission et le ministère de la Sécurité publique. " ... l'orientation de la CSST ne vise pas le départ de quatre pompiers mais les interventions offensives sécuritaires"

8. PLAINTES DES CITOYENS

Monsieur le maire informe la population que les plaintes devront désormais être formulées par écrit et portées à l'attention du directeur général. Un dossier non réglé sera acheminé au comité consultatif d'urbanisme et, le cas échéant, au conseil. Tout en rappelant que les élus ont un rôle à jouer sur la qualité des services, ils peuvent accompagner les citoyens qui le requièrent dans leurs démarches auprès du directeur général.

9. MAIRIE ET BORNES FONTAINES, SAISON 2009-2010 -MANDAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans l'édition de l'Oiseau-Mouche parue le 30 octobre 2009 ;
CONSIDÉRANT la seule soumission reçue ;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition, il est unanimement résolu :
DE CONFIER à monsieur Luc Jacques le déneigement de la mairie et des bornes fontaines pour la saison 2009-2010 et ;
DE LUI ACCORDER un montant de 1 600 \$ plus taxes à la fin de la saison.

10. RÈGLEMENT DE MODIFICATION NO 249-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°249 SUR LES FAUSSES ALARMES ET AUTRES OBJETS - ADOPTION :

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 septembre 2009 ;
CONSIDÉRANT qu'en 2009, trois fausses alarmes ont généré des frais de plus de 2 000 \$ à la municipalité ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réduire le nombre de fausses alarmes et les coûts qu'elles génèrent ;
CONSIDÉRANT que le conseil prend les dispositions pour se faire soit introduire des pénalités dès la première fausse alarme et les frais réellement chargés dès la seconde fausse alarme dans la même année civile.
EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :
D'ADOPTER le règlement de modification no 249-2.

11. COMPTES PAYÉS ET À PAYER- AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer depuis la séance ordinaire du 1er octobre 2009 ;
EN CONSÉQUENCE il est proposé et

unanimement résolu :
D'AUTORISER les paiements figurant sur la liste pour un montant total de 58 768.46\$

12. COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

Outre les membres du conseil désignés pour siéger sur le CCU, monsieur le maire invite la population à manifester un intérêt pour faire partie du comité à titre de représentant des citoyens.

13. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2009 - ADOPTION :

CONSIDÉRANT le dépôt dudit compte rendu ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :
D'ADOPTER le compte rendu du comité réuni le 26 octobre 2009.

14. PROJET DE MORCELLEMENT, LOT NO P-396 - MOISSON D'OR -APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE :

CONSIDÉRANT le projet de morcellement déposé par Moisson d'Or afin de soustraire des opérations commerciales (atelier de réparation, garage) de la propriété affectée à la production agricole ;
CONSIDÉRANT que le morcellement est planifié de façon à respecter les normes de lotissement ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme réuni le 26 octobre 2009 ;
EN CONSÉQUENCE il est proposé et unanimement résolu :
D'APPUYER la demande et de recommander fermement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser le lotissement, l'aliénation et l'utilisation non-agricole d'une partie du lot no P.396 du cadastre de la paroisse de Verchères, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie totale approximative de 252 m², le tout tel que localisé sur les plans accompagnant la demande.

Monsieur le conseiller Bruno Napert déclare ses intérêts et se retire des délibérations et du vote.

15. ENVIRONNEMENT - DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX - FERMETURE

CONSIDÉRANT l'état des lieux où sont déposés les déchets domestiques dangereux ;
CONSIDÉRANT l'ouverture de l'Écocentre Nord qui reçoit et voit au recyclage de ces produits ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :
DE METTRE FIN, au site de dépôt volontaire de déchets domestiques dangereux sur la propriété de la municipalité.
DE DONNER instructions au directeur général en ce sens.

16. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES- INSTALLATION D'UNE MINUTERIE - MANDAT

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la programmation des pompes du réseau d'aqueduc ;
 CONSIDÉRANT que ces modifications étaient nécessaires suite au bas niveau d'eau observé dans la réserve depuis quelques mois ;
 CONSIDÉRANT l'apport d'eau en continu est compensé par la consommation ;
 CONSIDÉRANT que, pour éviter la stagnation et la contamination de l'eau d'une réserve remplie à pleine capacité, de façon permanente ;
 CONSIDÉRANT l'offre de service de Gimatch datée du 25 octobre 2009 ;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :
 DE CONFIER à Gimatch Inc. le mandat d'installer une minuterie dans le système de pompage, tel que proposé par cette entreprise, au montant de 465 \$ plus taxes ;

17. PATINOIRE - ENTRETIEN, SAISON 2009-2010

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Marc-André Jacques datée du 7 octobre 2009 ;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :
 DE CONFIER à monsieur Marc-André Jacques l'entretien de la patinoire, arrosage et entretien, pour la saison 2009-2010 au montant de 4 400 \$;
 DE CONFIER le transport de la neige à monsieur Luc Jacques pour un montant de 1 100 \$ taxes incluses ;
 D'EFFECTUER ces paiements à la fin de la saison hivernale.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Les questions portent sur l'alternative à la fermeture du dépôt de déchets domestiques dangereux, au projet de fossé mitoyen à l'effet qu'il n'y aurait pas mésentente, le nouveau règlement sur les fausses alarmes, les fuites dans le réseau d'aqueduc (programmation corrigée des pompes) et des lumières de lampadaire brûlées

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 40.

COMPTES ACQUITTÉS ET FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE- AUTORISATION DE PAIEMENT		
No chèque	DESCRIPTION	MONTANT
xxxxxxxxxx	Salaires des employés	6 124.49
200900330	Frais de déplacement du DG 5 octobre au 3 novembre	108.78
200900302	Formation/Ordre des urbanistes/ DG	400.00
200900315	Remises de l'employeur/ Fédéral / octobre	670.64
200900318	Desjardins sécurité financière/assurances coll.	514.44
200900317	SSQ/REER/ octobre	1 102.60
200900316	Petite Caisse/ frais de poste	226.88
200900316	Petite Caisse/ produits ménagers	2.92
200900331	Xérox/fourniture/papier	219.00
200900322	Fourniture d'urbanisme/ Édif. FD/permis	394.50
200900321	CSST/cotisation ajustée	11.55
200900326	Huile/ mairie	480.68
200900309	Fourniture de bureau/ Infotech	332.98
200900301	Réparation édifice/Scierie N. Jacques	9 030.00
200900328	Réparation édifice/Scierie N. Jacques	3 018.57
200900332	Gouttières/ Samson&Fils	3 532.98
200900303	Électricité/Éclairage public	130.50
200900303	Électricité/café-rencontre	43.70
200900303	Électricité/Petit-Coteau/aqueduc	32.42
200900313	Informatique/ sauvegarde sécurisée octobre	33.84
200900307	Quincaillerie Desmarai/patinoire/vis	31.24
200900314	Bell internet 13octobret au 12 novembre	115.08
200900312	Bell mobilité/ jusqu'au 31 oct 2009/cellulaire du dg	44.33
200900319	Bell/ bibliothèque 19 oct au 18 novembre	72.40
200900319	Bell/mairie 19 oct au 18 novembre	210.18
200900311	Aqueduc/BPR/ honoraires /Berthiaume	1 272.05
200900310	Aqueduc/ employé/vérification + ajuster	60.00
200900310	Aqueduc/employé/ kilométrage	9.55
200900310	Aqueduc/employé/vérification fuite	30.00
200900310	Aqueduc/employé/ vérification fuite	30.00
200900310	Aqueduc/ employé/ vérification	40.00
200900310	Aqueduc/employé/ kilométrage	5.81
200900310	Aqueduc/boîte de service/Berthiaume	25.00
200900310	Aqueduc/employé/ vérification fuite	20.00
200900310	Aqueduc/employé/ kilométrage	5.81
200900310	Aqueduc test avec les pompiers	20.00
200900323	Aqueduc/ analyse d'eau # 1078799	91.77
200900304	Aqueduc/ analyse d'eau # 1074872	109.21
200900325	Aqueduc/ achat d'eau 1oct au 27 octobre 2009	1 395.27
200900308	Aqueduc/ achat d'eau 28 août au 1 octobre 2009	1 923.26
200900329	Aqueduc/ boîte de service	44.67
200900320	Voirie/réfection ponceau Petite Montée/C. Perreault	15 802.50
200900327	Voirie/Ponceau/Second-Ruisseau/temps	671.61
200900327	Voirie/Ponceau/Second-Ruisseau/sable gravier	310.41
200900333	Urbanisme/inspection/ Verchères	120.00
200900305	MRC/ matières résiduelles/quote-part octobre	3 813.00
200900324	MRC/ matières résiduelles/quote-part novembre	3 913.00
200900306	Municipalité Verchères/ intervention incendie	657.66
xxxxxxxxxx	Salaires des élus	1 513.18
	TOTAL	58 768.46

Ce projet de procès-verbal a été épuré par le responsable du journal pour une lecture plus conviviale. La version officielle adoptée et archivée à la Municipalité a préséance.

Quand la beauté est là

Ce matin, quand je suis sortie, du frimas était encore là, il habillait de blanc le gazon là où le soleil ne s'était pas rendu. Je marchais y laissant des traces de pas qui identifiaient mon passage. Tout autour, la brume dessinait la silhouette des arbres. Quel magnifique décor s'offrait à mon regard et je contemplais la nature dans sa forme la plus simple. C'est de la nature et de ses attraits dont je veux te parler, mon ami(e).

Afin que tu prennes le temps de l'admirer, celle qui s'offre à toi, gratuitement à chaque moment du jour et de la nuit, je te présente Dame nature. Hier soir, je me baladais à bicyclette, la noirceur avait envahi notre terre, je roulais avec mes phares allumés, je ralentissais afin de voir s'allumer, dans le ciel, des étoiles qui rendaient le ciel plus magnifique. Je me suis arrêtée, ces petites lumières à des kilomètres de mes yeux m'accompagnaient dans cette promenade féérique. Arrivée à la maison, j'ai marché pour m'imprégner du bonheur que j'avais d'être partie prenante de ce paysage que la nature n'avait peint rien que pour moi.

Jeudi, 22 octobre dernier, vers 16h30, des flocons de neige ont rejoint notre terre, les premiers de l'automne en cours. Ils me disaient : « Regarde et admire » c'est ce que j'ai fait et mon cœur d'enfant battait, car il se rappelait de si beaux souvenirs. Ceux-là que j'ai vécus dans ma famille, plus tard avec nos enfants et maintenant avec nos petits-enfants. Tours de traîneau, glissades sur les pentes, bonhomme de neige, forts construits sous la neige et les marches à travers champs parce que la neige cachait la clôture, oui j'étais enfant et heureuse dans la profondeur de mon cœur d'enfant.

Novembre a été beau, ensoleillé et une température douce enveloppait les corps qui étaient dehors. Te souviens-tu que novembre ait été si généreux? Y as-tu goûté avec tes yeux, tes mains, tes pieds? Tes pieds pour marcher; tes mains pour effectuer les derniers travaux avant l'hiver; tes yeux pour exprimer ta joie aux personnes que tu rencontrais. Il y a, dans mon jardin, huit choux décoratifs que je laisse là. L'autre jour, le frimas les avait recouverts et le soleil qui les rejoignait, transformait le frimas en gouttes deau, Longuement j'ai regardé, je ne voulais rien manquer : ces minutes m'apportaient une jouissance à nulle autre pareille.

Quand tu liras mon hommage à la nature, novembre ne sera plus là : il aura donné sa place au mois de décembre, celui-là qui nous ramène au temps des Fêtes. Afin que tu te souviennes, mon ami(e) de la générosité de notre mère Nature, j'ai écrit, pour toi, des moments de ma vie que je voulais partager avec toi.

Ton amie, Rollande





Bibliothèque Calixa-Lavallée,

Heures d'ouverture :

mercredi, de 19 h 00 à 20 h 30

samedi, de 9 h 30 à 12 h 00

Téléphone, pendant les heures d'ouverture :

583-5417 ou 583-6470

Félicitations

Dernièrement, nous avons procédé au tirage du concours du Mot-mystère donnant droit à un bon d'achat de 30\$ à la Librairie Citation pour les adultes, la gagnante est madame Mylène Jacques. Pour les jeunes, un bon d'achat de 20\$ à la même librairie, la gagnante est Camille Brault. Félicitations à vous deux.

Animation Les Mammifères

Les membres du comité de la bibliothèque se joignent à moi pour remercier les jeunes et les parents qui sont venus assister à la présentation avec la Zoomobile. L'animateur du zoo avait apporté avec lui deux amis : un chinchilla une femelle de 3 ans qui s'appelle Vadrouille et un tatou à 3 bandes, un mâle de 4 ans Lorenzo. Les jeunes ont touché à différents objets (crânes, dents, cornes, fourrures, bois).



Congé des Fêtes

Veillez prendre note que la bibliothèque sera fermée du 24 décembre 2009 au 4 janvier 2010. L'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous souhaite de passer de belles Fêtes remplies de joie, de santé et que l'An 2010 soit rempli de petits bonheurs quotidiens et de santé.

Un petit conte à lire aux enfants de tous âges.



LE BEAU REVEILLON DE MADAME SMITH



Madame SMITH est un peu triste. Cette année, elle sera seule pour Noël. Sa fille et ses petits enfants habitent trop loin d'ici.

Tant pis ! Madame SMITH va tout de même se préparer un bon petit repas !

Mais le bois est mouillé, le feu ne s'allume pas. Pour se consoler, Madame SMITH se sert un bol de lait. Le chat se précipite, il renverse le bol. Madame SMITH trébuche, elle tombe, et se tord le petit doigt.

Décidément, rien ne va !
Madame SMITH est malheureuse.

Assis dans son fauteuil, elle ferme les yeux et revoit sa fille, avec ses boucles blondes qui, toute petite, lui caressait l'oreille en lui disant tout bas : «je t'aime maman !»

Comme elle était heureuse dans ces moments là !

Madame SMITH s'endort en rêvant d'elle, si bien qu'elle n'entend pas les drôles de bruits qui résonnent brusquement chez elle.

Ça trotte, ça frotte, ça glisse, ça grince, ça chuchote...

Tout à coup, Madame SMITH ouvre les yeux.

Une bonne odeur lui chatouille le nez et elle est tout émerveillée.

Autour d'elle, c'est un vrai conte de fée : le feu crépite dans la cheminée, son manteau est reprisé, le sapin est décoré et...

Madame SMITH n'a pas le temps de comprendre ce qui s'est passé, qu'elle aperçoit alors par la fenêtre, ses tendres et chers petits enfants :

«C'est nous ! On est tous là ! Tu sais, on t'aime, Grand-Mère !»



Sylvette Savaria et sa famille

Grands Gagnants du concours de décorations d'Halloween

Merci à tous les gens qui ont participé au concours : Décorations de maisons d'halloween. C'est le comité culturel qui a eu le mandat de choisir la maison gagnante. Ils ont décidé que, cette année, la maison de Mme Sylvette Savaria et de sa famille méritait cet honneur. Un montant de 50\$ lui a été remis par les mains de la vice-présidente Mme Véronique Dansereau des loisirs de Calixa-Lavallée. Par la suite, la gagnante a fait don de ce montant de 50\$ aux loisirs. Merci de ce don Mme Savaria et bravo à tous ceux et celles qui ont mis du temps et de l'énergie à transformer leur maison pour l'occasion. À l'année prochaine.



À METTRE À L'AGENDA DE 2010

ête des Neiges

6 février 2010

Afin de nous réconcilier avec l'hiver, les loisirs organisent leur deuxième édition de la Fête des neiges. Pour cette journée, plusieurs activités vous seront proposées afin de mieux apprécier toutes les joies de l'hiver. Un concours du plus original bonhomme de neige, du volley-ball d'hiver, du patin, du hockey, de la glissade, etc.

Du plaisir pour tous et toutes!

Informations complètes disponibles dès janvier 2010.



Carmen Ostiguy est native de Farnham.

Elle déploie un intérêt marqué pour les lettres depuis belle lurette.

Chez elle, l'écriture se transmute en un sport extrême, une expérimentation, voire une thérapie.

Car c'est dans les petits mots, nous dit-elle, que se retrouvent les meilleurs onguents !

SUDOKUMOT 14

La grille

Comme celle du SUDOKU traditionnel, la grille du SUDOKUMOT est composée de colonnes et de rangées qui se coupent de manière à former des cases qui doivent être remplies. Là où elle se distingue, c'est à l'intérieur des petites frilles: certaines d'entre elles sont ombragées en diagonale. C'est la clé qui permettra de remplir la grille.

Les éléments

Les éléments utilisés dans ce jeu sont les lettres. Celles qui sont utilisées pour chacune des grilles sont présentées sous la forme d'un anagramme.

Les règles du jeu

Vous devez suivre les règles du SUDOKU en positionnant les lettres à résoudre l'anagramme. Disposez ensuite le mot trouvé de gauche à droite

POIL DE SAM

P		E			I			
D							A	
I						M		
				A		S		
			D	M	E			L
						P		
	L	I		E		D		
	A					L		S
				L		A	P	

P _ _ _ M _ D _ _ _

Cette grille est une gracieuseté de Madame Carmen Ostiguy www.jongleusedemots.com

Fête Familiale de Noël

Le temps des fêtes est une période magique durant laquelle il nous est permis de rêver. Les loisirs veulent vous inviter à une soirée magique. Le samedi, 19 décembre dès 15h00, nous vous attendons, petits et grands, pour un souper-fête.

En vedette, La marionnette de Monsieur Clément.

M. Clément reçoit un drôle de colis devant chez lui

Une Grosse malle en bois toute vernie ...

M. Clément est intrigué

Mais qui peut bien s'y cacher ?

C'est une marionnette M. Clément !

Une belle marionnette avec plein de ficelles !

M. Clément est très ravi

De rencontrer une nouvelle amie !

Mais bientôt la marionnette devra retourner

Là où M. Clément l'a trouvée !

Ensuite, souper froid, bricolage, écriture de lettres au Père Noël,
La machine à bonheur de Mlle Clémentine, des surprises...

Plusieurs activités pour toute la famille.

Même le Père Noël devrait venir nous voir pour récolter nos lettres. Une dernière rencontre avant qu'il n'aille terminer ses cadeaux...

Alors, laissez la magie de Noël envahir votre cœur et venez fêter.
Tout sera gratuit !

Aucune réservation n'est nécessaire



Venez voir en primeur Harry Potter et le Prince de sang

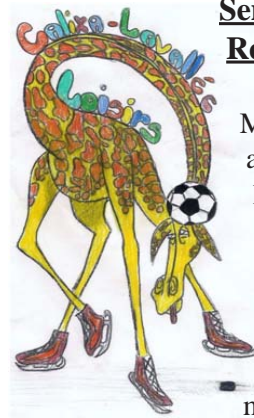
Coût : 3\$ par personne (à concurrence de 10 \$ par famille)

Pop corn et breuvage fournis

Clientèle : 14 ans et plus

Ouverture des portes : 19h00

Semaine de Relâche 2010



Mettez à votre agenda que les loisirs feront un petit camp de jour durant la semaine de relâche soit mardi, mer-

credi et jeudi. Trois sorties ou activités spéciales vous seront proposées dès début

2010. À noter, nous

ferons les

activités

avec nos

amis de

Saint-

Marc-

sur-

Richelieu,

Saint-Antoine-sur-Richelieu ainsi

que ceux de St-Charles-sur-

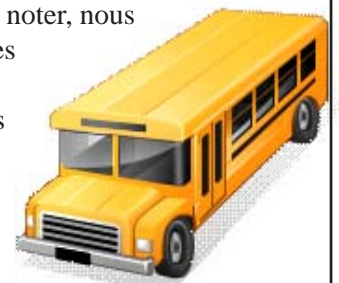
Richelieu.

Du plaisir garanti.

Pour informations ou réservation,

contactez Julie Plourde :

450-583-6470 poste 5



Soirée -Film

4 décembre

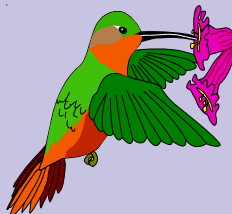
19h00

L'équipe du journal:

Éditeur: Municipalité de Calixa-Lavallée

Directeur: Gérard Guérin

Collaborateurs: Alain Beauregard, Nicole Jacques et Diane Parent. Un comité ad hoc de bénévoles oeuvre pour la lecture et la révision des textes pour chacun des numéros du journal.



L'oiseau-Mouche se dégage de toutes

responsabilités en rapport aux opinions publiées.

Courriel de la municipalité: info@calixa-lavallee.ca

Courriel du directeur du journal : gerard.guerin@polymtl.ca

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec (PER 0-392)

Bibliothèque nationale du Canada (No AMICUS 25343104)